

NOUVEAU : TELECHARGEZ LA NOUVELLE APPLICATION « MY TURBOSELF »

RESTAURATION SCOLAIRE

➤ Règlement de la demi-pension les NOUVEAUX élèves et étudiants :

Il s'effectue : en espèces (MUNISSEZ-VOUS DE MONNAIE), par carte bancaire ou par chèque bancaire à l'ordre de l'**AGENT COMPTABLE DU LPO NORD ATLANTIQUE** selon le calendrier arrêté par la gestionnaire, le **lundi, mardi, jeudi et vendredi** de 7H30 à 11h00.

Prix d'un repas : 3,60€

Prix de la carte : 8.00€

1 photo de l'élève (inscrit au dos, nom/prénom et classe) OBLIGATOIRE.

Il y a la possibilité de régler plusieurs mois d'avance. **Il est conseillé aux nouveaux élèves de régler 65.60 euros (8€+57.60€) pour le 1^{er} mois**

Calendrier de paiement 2025-2026

Mois	4 jours/semaine		3 jours/semaine		2 jours/semaine		Date
	Nbre de jours	Montant	Nbre de jours	Montant	Nbre de jours	Montant	
Septembre 2025	16	57.60	13	46.80	10	36.00	Du 27 Août au 09 Sept 2025
Octobre 2025	10	36.00	8	28.80	06	21.60	Du 29 Sept. au 07 Octob. 2025
Novembre 2025	15	54.00	12	43.20	08	28.80	Du 03 au 14 Novembre 2025
Décembre 2025	12	43.20	09	32.40	06	21.60	Du 01 au 09 Décemb 2025
Janvier 2026	16	57.60	12	43.20	08	28.80	Du 05 au 13 Janvier 2026
Février 2026	08	28.80	06	21.60	04	14.40	Du 29 Janv au 06 Février 2026
Mars 2026	18	64.80	14	50.40	10	36.00	Du 02 au 10 Mars 2026
Avril 2026	08	28.80	07	25.20	05	18.00	Du 20 au 24 Avril 2026
Mai 2026	11	39.60	11	39.60	08	28.80	Du 04 au 12 Mai 2026
Juin 2026	4	14.40	3	10.80	02	07.20	Du 28 mai au 05 Juin 2026

NB : pas d'encaissement le mercredi et les après-midi - respecter les dates de règlement

➤ RESERVATION DES REPAS :

La réservation se fait en ligne avec « My TurboSelf », ou à la borne TURBOSELF située à l'entrée de la vie scolaire **avant 14H :**

- Déjeuner du lundi : réservation à faire le jeudi
- Déjeuner du mardi : réservation à faire le vendredi
- Déjeuner du jeudi : réservation à faire le lundi
- Déjeuner du vendredi : réservation à faire le mardi

Attention : aucun élève ne sera accepté au réfectoire **SANS RESERVATION** au préalable. **Les commandes de repas chez le fournisseur sont effectuées en fonction des réservations faites.**

Exceptionnellement, l'élève qui n'a pas fait de réservation devra patienter **jusqu'à 13H00** et pourra déjeuner **si et seulement** s'il reste des repas.

Horaire des services :

1^{er} service, après la sonnerie de **11h35 à 12h10**,

2^{ème} service, après la sonnerie de **12h35 jusqu'à 13h10**,

Sauf motif valable (mot signé des parents) ou un justificatif médical, **il n'y aura pas de remboursement** si un élève qui s'est inscrit, ne se s'est pas présenté au réfectoire. **Tout repas réservé est dû.** Les élèves doivent **réserver impérativement** leurs repas pour les retours de vacances, avant chaque départ en vacances.

En fin d'année scolaire, s'il reste des repas sur la carte, le solde sera reporté sur l'année suivante si l'élève reste dans l'établissement ou sur le solde d'un autre bénéficiaire (demande faite par courrier). Dans le cas contraire, il doit consommer tous ces repas avant de quitter définitivement l'établissement.